

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOIBE
	Yves TOURAINE	à	Bernard UTHURRY
	Robert BAREILLE	à	Dolores CABELLO
	Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Fabien REICHERT	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
	Martine MIRANDE	à	Jean-Pierre TERUEL

<u>Suppléants</u> :	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

**RAPPORT N° 140304-03-RH**

### SPANC : PERENNISATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN

M. BEDECARRAX, indique par délibération en date du 14 avril 2011, le Conseil Communautaire procédait au recrutement d'un technicien sur un poste non permanent d'une durée de 3 ans (échéance le 13 avril 2014) pour effectuer le contrôle des installations d'assainissement non collectif et des prestations techniques dans le cadre de la gestion collective du gave d'Oloron et de ses affluents.

A ce jour, l'agent effectuant principalement ses missions auprès du SPANC et ayant donné entière satisfaction, il vous est proposé, en application de la réglementation en vigueur, de le recruter par le biais d'un contrat à durée indéterminée. Celui-ci serait établi conformément à la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement.

REÇU

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014 du SPANC.

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>TE</sup> MARIE

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat à durée indéterminée correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures

Le Président

Affiché le 14.03.14



Jean-Étienne GAILLAT

REÇU

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE